

(N^o 132.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 4 JUIN 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur Chrétien Muller, Maréchal-des-logis au 1^{er} Régiment d'artillerie.

(Voir le N^o 245 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Le nommé Chrétien Muller, maréchal-des-logis au 1^{er} régiment d'Artillerie, s'est adressé aux Chambres en 1842 pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il se dit né en Bavière, en 1798, et n'a produit aucune pièce à l'appui de son assertion. Il paraît qu'il a déserté du service, dans son pays, et qu'il a refusé de profiter d'une amnistie qui lui était applicable; que s'étant engagé dans un régiment suisse en France, il y est resté jusqu'au licenciement de ce corps en 1830, époque où il est entré au service Belge. Ses chefs rendent un compte favorable de sa conduite.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 40 suffrages contre 13.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.